



COMPTE RENDU DU 3^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PTGE DROME

du 13 mai 2025 à Alex

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du 2^{ème} Comité de pilotage et point d'information avancement PTGE
2. Eau potable et aménagement du territoire :
 - Articulation AEP & Urbanisme : les enjeux dans un contexte de changement climatique
 - Etat des lieux de l'AEP dans le bassin de la Drôme
 - Avancement PTGE pour le volet AEP & Urbanisme
 - Témoignages et retours d'expériences : CCD sur la dynamique de mutualisation Dioise, SMPAS sur la télégestion et la réduction des fuites.
3. Prochaines échéances de travail et mot de clôture



P. BAUDIN remercie les personnes présentes et excuse P. LESPET, toujours en convalescence à la suite de son accident.

S. BOUTARIN, en tant que représentant de la chambre d'agriculture, expose le courrier récemment envoyé aux différentes personnes ici présentes, en expliquant que le but n'est pas d'embêter ni de faire un acte politique, mais vraiment de travailler ensemble. Pour les agriculteurs de la Chambre, il leur semble ne pas avoir pas été entendus sur certains points de la réécriture du SAGE. Il remercie par avance de prendre cela en considération.

P. BAUDIN confirme que le courrier a bien été pris en compte. Il apporte certains rappels sur l'historique de la concertation, ayant mobilisé et permis une large expression des points de vue. Il souligne son souhait de rester dans le dialogue, tous ensemble.

G. CROZIER explique l'absence de Pierre, d'où le délai de réponse à ce courrier de la Chambre d'agriculture. On s'organise pour répondre et trouver une date au plus vite. Le courrier ne peut pas

rester lettre morte. Il rassure sur la considération portée au monde agricole. Il faut discuter et rester pragmatique pour trouver un accord.

S. BOUTARIN réaffirme sa demande à ce que la parole du monde agricole soit entendue.

J. SERRET réagit à la lecture des comptes rendus des différents COPIL, soulignant le travail réalisé mais pour lui ayant une approche trop arithmétique. Il explique que pour lui, dans le PTGE, cela veut bien dire « projet de territoire » ; et que cette dimension est absente au profit d'une lecture trop comptable. Sinon, que proposer aux agriculteurs qui souhaitent s'installer ? Il existe beaucoup d'inégalités sociales et géographiques liées au manque d'eau dans certains territoires. C'est le rôle des élus de dialoguer pour corriger ces inégalités. Il faut politiquement trouver des solutions pour de l'eau au territoire.

Ph. BREYNAT souligne un problème dans les différents comptes rendus concernant les surfaces irriguées, qui ne peuvent pas augmenter. Discussion sur le volume prélevable et sur la période d'été. Il y a toujours moyen de s'entendre.

R. MATHIEU considère que le ton du courrier n'était pas adapté et donne l'impression que la CLE/SMRD ne discute pas avec les agriculteurs et les irrigants, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle aussi qu'il existe des réglementations et des lois en vigueur, et qu'il faut nous adapter aux effets du changement climatique.

L. BLANC considère, bien que non cosignataire de la lettre, que certaines étapes importantes ont manqué dans l'échange. Par exemple, les trajectoires de baisse de prélèvements de -10 à -20 % ont été abordées en bureau de CLE alors que certains agriculteurs étaient absents. Cela justifie le contenu de la lettre sur le manque de concertation.

P. BAUDIN entend et réaffirme la volonté de dialogue et de trouver une solution au plus vite. Ouverture de la séance proprement dite.

1 - Validation du compte rendu du 2^{ème} copil PTGE du 12 novembre 2024

En l'absence de remarques reçues suite à l'envoi du projet de compte rendu, ni formulées lors de la séance, le compte rendu est validé à l'unanimité des personnes présentes.

2 - Eau potable et aménagement du territoire :

Constats et enjeux

C. PETITJEAN présente les éléments. L'enjeu principal est de sécuriser l'alimentation en eau potable, tout en cherchant à soulager les milieux durant la période d'été. Elle expose les conclusions du SAGE Drôme 2050 ainsi que les trajectoires et cadres définis au niveau national. Le territoire s'inscrit positivement dans ces orientations. Un zoom est réalisé sur l'évolution des prélèvements pour l'eau potable, en baisse continue depuis 2018.

J. SERRET évoque un projet de forage porté par le préfet de l'Ardèche sur le secteur du Pouzin, et l'entente avec la CCVD pour étudier cette ressource. Bien qu'elle ne soit pas située dans le même bassin topographique, elle appartient bien au bassin versant hydrographique. Il remercie les instances de bien vouloir en tenir compte.

G. MAGNON rappelle que l'étude sur le cône de déjection s'intègre dans un ensemble plus large, comprenant notamment celle menée sur le karst, investiguée dans le cadre du SCoT.

R. MATHIEU rebondit sur ces propos. Il rappelle qu'un ensemble de quatre études devait être lancé. Celle du karst est bien lancée. Il exprime son attente quant à l'état d'avancement des trois autres études. Sur le cône de déjection, en delà des besoins en eau de l'Ardèche, les besoins en eau de la CCVD sont-ils pris en compte ? Selon lui, l'enjeu de l'alimentation en eau potable pour les Drômois reste une question centrale.

J. SERRET indique que sur la zone de confluence, une étude a bien été lancée. Il rappelle que la ZRE interdit tout nouveau prélèvement, mais souligne que « tout évolue dans la vie ».

D. ARNAUD : souligne que cette étude en est encore au stade exploratoire. À ce jour, il ne peut être question d'une exploitation future. L'objectif est d'abord d'identifier l'origine de la ressource, ce qui constitue le point de départ des travaux en cours. La démarche est similaire à celle engagée pour le karst de la Gervanne : évaluer la possibilité d'une exploitation partielle ou différenciée, sans impacter les ressources superficielles. C'est dans ce cadre que le SCoT a engagé ses études. Deux autres études sont également prévues, bien qu'en dehors du périmètre immédiat : la forêt de Saoû et la molasse miocène.

D GILLES revient sur l'étude de la forêt de Saoû. Les connaissances y sont encore limitées. Une demande a été faite au niveau départemental, dans le cadre du plan de gestion des milieux naturels, pour obtenir un appui permettant de mieux comprendre le fonctionnement de cette zone, uniquement dans un but exploratoire. Concernant la remarque de R. MATHIEU, il insiste sur l'importance, dans la zone de confluence, d'identifier la « signature » de l'eau – autrement dit, son origine. Lors des prélèvements, il est essentiel de savoir de quel côté ceux-ci sont réalisés.

C. PETITJEAN ajoute que, à sa connaissance, les études sur la forêt de Saoû et la molasse n'ont pas encore été lancées. Le plan d'actions BBR (Bilan-Besoins-Ressources du SCOT) prévoyait un phasage : d'abord les études sur le karst et le cône de déjection.

G. CROZIER souhaite que soit précisé à ce stade la notion d'exploration pour de la substitution dans nos documents et présentations pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté. Il rappelle les efforts de tous.

C. PETITJEAN poursuit sa présentation en mettant en avant les données disponibles, les résultats obtenus, les efforts fournis sur le territoire, les financements mobilisés, ainsi que des dispositifs comme EcoDrôme. Elle annonce également la présentation du retour d'expérience du SMPAS.

P. BAUDIN apporte une précision sur les subventions : celles du Département et de l'Agence de l'eau, via la DETR, ne s'élèvent pas à 6 millions d'euros comme mentionné précédemment, mais bien à 10 millions d'euros.

C. PETITJEAN remercie cette correction apportée, précisant ne pas avoir ces données au moment de concevoir la présentation.

Témoignage et retour d'expériences : SMPAS sur la télégestion et la réduction des fuites.

G. MAGNON présente brièvement le SMPAS et ses missions, en précisant la volonté d'harmoniser progressivement le niveau d'exploitation entre toutes les communes adhérentes. Il évoque également une orientation politique en faveur d'une tarification progressive, destinée à inciter les usagers à réaliser des économies d'eau.

F. LABAT décrit l'organisation mise en place ainsi que les moyens mobilisés pour mieux comprendre, surveiller et gérer les réseaux d'eau potable. Il met en avant l'utilisation de la télégestion, outil permettant de localiser et de réduire les fuites. Cet outil, à la fois de diagnostic et d'aide à la décision, s'avère efficace malgré un coût initial élevé — un investissement néanmoins amorti rapidement. Il souligne que des aides existent pour l'investissement, mais pas pour le renouvellement des équipements, qui devrait pourtant être envisagé tous les dix ans environ.

Projection 2050, constats partagés sur les risques et la nécessité d'anticiper.

C. PROUST rappelle les 4 axes prioritaires validés en juin 2024. La sobriété reste au cœur des priorités, en lien avec des approches complémentaires fondées sur la nature, le partage et le stockage des ressources, toutes interdépendantes. Il s'agit également de continuer à enrichir les connaissances, tout en développant des solutions concrètes de réduction des consommations. Ces efforts doivent s'accompagner d'actions de sensibilisation et de communication pour favoriser l'évolution des comportements. Il est essentiel d'assurer une cohérence entre les besoins en eau et les ressources disponibles, en intégrant cette exigence dans les documents d'urbanisme, notamment par la limitation de l'imperméabilisation des sols et le renforcement de la résilience des territoires.

Il conclut en comparaison avec d'autres territoires que la trajectoire engagée par le bassin de la Drôme est positive pour l'avenir.

Cadre du nouveau SAGE envisagé

C. PROUST expose l'objectif de rechercher collectivement un développement eau-compatible, c'est-à-dire d'adapter les politiques de développement aux ressources disponibles (intégrant les objectifs de volumes maximums prélevables mais aussi de trajectoire à 2050). Une compatibilité avec le SCOT ou les PLU/PLUi (en l'absence de SCOT) est attendue.

Un panel de dispositions est envisagé, pour préserver les ressources stratégiques destinées à l'alimentation en eau potable (AEP), poursuivre la réduction des prélèvements en période d'étiage, et assurer un suivi et une évaluation permettant d'ajuster les actions engagées.

En s'appuyant sur l'exemple du plan d'action 2023-2040 lié au SCOT, il en ressort :

- Des marges de manœuvre qui existent pour accueillir de nouvelles populations, en lien avec les ressources disponibles.
- La nécessité d'enclencher les actions envisagées qui pourront être aidées via leur inscription au PTGE facilitant l'ingénierie financière pour sa mise en œuvre

En comparant les ordres de grandeur, les estimations financières des actions à enclencher sont du même ordre que les investissements déjà réalisés sur le bassin ces 10 dernières années.

Témoignage et retour d'expériences : CCD sur la dynamique de mutualisation Dioise.

P. BAUDIN présente le retour d'expérience du Diois. Depuis 2018, 45 communes ont signé une charte engageant un travail collectif autour de la gestion durable de l'eau. 2 contrats de progrès ont permis d'améliorer la connaissance du patrimoine et la lutte contre les fuites.

Un effort particulier a été mené pour améliorer la connaissance des réseaux, avec la création d'un observatoire des services. Plus d'un million de m³ d'eau ont été économisés depuis 2018, dont 845000 m³ sur le bassin versant de la Drôme.

La mutualisation se poursuit, tout en maintenant la compétence AEP au sein des communes. Un nouveau travail est engagé autour du Contrat Eau & Climat.

C PETITJEAN reprend la suite de la présentation. Elle remercie P. BAUDIN pour son intervention et salue l'effort collectif du Diois, qui réussit à maintenir un lien fort entre les acteurs du territoire.

- Avancement PTGE pour le volet AEP & Urbanisme

La dynamique actuelle s'inscrit dans une logique de projet de territoire, avec l'ambition affirmée de faire encore mieux ensemble, en s'appuyant sur un espace de dialogue structurant entre les acteurs.

Le plan d'action est prévu sur une période de six ans, de 2026 à 2031, avec une délibération sur le PTGE dans les instances prévues d'ici la fin de l'année.

Contenu du PTGE : 39 fiches actions sont à l'étude

- 3 fiches transversales concernent le lien entre urbanisme et AEP (Alimentation en Eau Potable), avec des volets d'animation sur le développement économique, l'offre touristique et l'intégration dans les documents d'urbanisme, dans le cadre fixé par le SAGE.
- 17 fiches dédiées à l'AEP, avec :
 - Un enjeu central sur la performance avant compteur, estimé à 15 millions d'euros pour l'ensemble du périmètre SCOT.
 - Un travail post-compteur axé sur l'évolution des comportements pour réduire les consommations.
- 2 fiches portent sur des solutions de substitution,
- 8 concernent la mobilisation de nouvelles ressources,
- 2 visent la sécurisation ou l'interconnexion des réseaux.

Un travail technique est en cours pour faire avancer ces différentes fiches en vue de leur validation.

Une avancée majeure réside dans la mise en place du Contrat Eau & Climat, qui permettra d'apporter un soutien financier au PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

3 - Prochaines échéances de travail et mot de clôture

Des discussions sont actuellement en cours avec l'ensemble des porteurs de projets pour avancer sur les projets de fiches actions.

Un prochain copil sera proposé à échéance de 6 mois, dans la fréquence actuelle des réunions.

Réactions et conclusions à la séance :

S.ROURE exprime son attente quant aux conclusions sur les volumes d'eau disponibles, tout en soulignant un certain optimisme au regard des tendances actuelles. Toutefois, on note que les prochains efforts de sobriété/économies d'eau seront plus complexes à mener, car les marges de manœuvre se réduisent progressivement. Il salue le lancement des études en cours, tout en reconnaissant qu'il reste difficile d'anticiper leurs conclusions à ce stade.

Enfin, il rappelle que la révision des autorisations de prélèvement pour l'AEP est menée en parallèle du PTGE, et que cela nécessitera des données chiffrées issues du PTGE, notamment pour évaluer le dimensionnement actuel des systèmes d'alimentation en eau potable.

C. LEMERCIER conclue la bonne dynamique engagée, notant la bonne trajectoire basée sur les éléments factuels exposés : la baisse continue des prélèvements depuis 10 ans, ainsi que des évolutions positives constatées, y compris au niveau des consommations individuelles des habitants. Il insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts collectifs sans relâche, dans un esprit de responsabilité partagée. Il rappelle que le projet s'inscrit dans une démarche de territoire, et qu'il appartient à tous les acteurs d'y contribuer. Toutefois, il reconnaît que la finalisation du SAGE et du PTGE peut générer des crispations. Il appelle donc à l'apaisement, au maintien de la dynamique et à l'écoute de chacun, en veillant à ce que personne ne se sente négligé. Il encourage à avancer ensemble, sans se figer sur les acquis ou les inquiétudes, afin de construire un avenir durable pour la ressource en eau.

F. TRON tient à remercier les élus, les équipes techniques et l'ensemble des participants pour leur engagement. Il souligne que face aux enjeux climatiques, il faut faire preuve de courage et d'audace. Là où le pessimisme nourrit l'émotion, l'optimisme est un acte de courage, et c'est dans cet état d'esprit qu'il appelle à poursuivre l'action. Il rappelle que, bien que le travail engagé soit de longue haleine, l'urgence d'agir est réelle : l'activité humaine exerce une pression telle que les écosystèmes frôlent l'épuisement. Il invite donc à penser différemment et à bâtir des alliances interspécifiques, dans une logique de soin et de responsabilité partagée. Le PTGE doit s'inscrire dans cette vision : un outil de soin, de confiance et d'alliance, et non de contrainte. Il conclut sur une note résolument constructive : c'est l'espoir, plus que la peur ou le découragement, qui doit nous porter collectivement pour faire face aux défis à venir.

Ph GIRODET pour l'AERMC confirme la bonne dynamique et des résultats concrets déjà observés, notamment en matière de réduction des volumes prélevés. Il rappelle que les efforts restent nécessaires, mais qu'ils sont réalisables, comme en témoignent les opérations finançables dans le cadre du Contrat Eau & Climat. Il exprime sa satisfaction quant à l'engagement conjoint du SMRD, de la CCVD, de la 3CPS et de la CCD, qui souhaitent poursuivre cette dynamique en lien avec le PTGE. Une lettre d'intention a d'ailleurs été transmise en ce sens, avec la volonté d'élaborer un contrat court à partir du mois de juin. Ce contrat permettra à l'Agence de s'engager à travers une enveloppe financière pluriannuelle, renforçant ainsi le soutien aux actions concrètes menées sur le terrain.

G CROZIER : souhaite rappeler que le PTGE ne se limite pas à un simple exercice technique : il s'agit aussi d'un processus politique structurant, notamment dans sa mise en œuvre à travers le Contrat Eau & Climat. Il est essentiel de traiter les questionnements politiques en amont, avant même d'aborder les aspects techniques. C'est dans cette logique que nous avons engagé un travail de fond, à la fois sain et sincère, en lien étroit avec l'Agence de l'eau. Par ailleurs, il informe qu'une date de rencontre vient d'être fixée ce matin avec la CA26 et l'ADARII, pour le vendredi 23 mai, afin d'avancer ensemble sur ces points. Je suis confiant et optimiste quant à la suite du travail engagé : en clarifiant les positions et en levant les éventuelles interrogations, nous pourrions poursuivre collectivement une dynamique constructive et alignée. Annonce la rencontre avec les agriculteurs le 23 mai ADARII et Chambre d'Agriculture : excellente chose pour poursuivre les discussions

R. MATHIEU rapporte des interrogations de citoyens à la suite des déclarations d'un élu de Lorient, affirmant qu'il n'y aurait « aucun problème d'alimentation en eau potable (AEP), car il y a suffisamment d'eau pour accueillir de nouvelles populations ». La FRAPNA questionne la validité de cette affirmation : peut-on réellement confirmer qu'il n'y aura aucun problème d'AEP dans les 10 prochaines années ?

L. MOREL précise qu'il revient aux élus locaux de se positionner sur ces sujets. Il indique ne pas pouvoir répondre à une affirmation contenant des incertitudes ("probablement"), et rappelle qu'il est impossible de faire des prévisions précises en matière d'évolution démographique. Le scénario n'intègre aucune hypothèse d'augmentation de population de 1 %. Il n'y a pas de politique

d'attractivité affichée, et s'il devait y avoir 1 % de croissance, des ajustements seraient nécessaires. « Tant mieux si ce n'est que 0,5 % », conclut-il prudemment.

B. ARNOUX, au titre de la sous-préfecture, remercie l'ensemble des participants pour leur fort engagement et salue la clarté des échanges. Il rappelle que ce travail a été engagé de longue date, avec des relations fondées sur des bases objectives. Les discussions ont porté sur des thématiques clés : substitution, sobriété, économies d'eau. Il souligne l'objectif fixé à l'horizon 2030 de réduire les prélèvements de 10 %, dans le cadre du plan Eau national, et mentionne la décision du Préfet de consacrer 50 % de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à des projets visant la réduction de la consommation d'eau.

Il insiste sur l'importance de poursuivre le dialogue, de préserver la dynamique engagée, et se réjouit de savoir qu'une prochaine réunion est d'ores et déjà programmée, preuve de l'engagement collectif fort du territoire.

Fin de séance 12h00.

Membres présents : 41

sur 52 membres

Membres présents :

ACHIN CHABANEL L.	Sénat
ALBERT Pascal	CCD
ARNAUD Jody	FRHPA
ARNOUX Baptiste	SP DIE
BAUDIN Pascal	CCD/SMRD
BLANC Ludwig	SID
BEGOU Mathieu	ODG Clairette de Die
BONNEFOY Audrey	CD26
BENOIT Denis	CCCPS
BOUTARIN Stéphane	CA26
BREYNAT Philippe	OUGC
CAILLET Christian	Scot
CHAGNON Gilles	CCCPS/SMPAS
CHARMET Martine	CD26
CROZIER Gérard	CCVD
COLOMB Lise	CDC/Valsoleil
DUVET Fabien	CCVD
FREY Sara	CCVD
GAGNIER Gérard	PNR Vercors
GIRARD Sabine	INRAE
GIRODET Philippe	Agence de l'Eau
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
JOUBERT Agnès	CD26
KRIER Serge	AB26
LABAT Florian	SMPAS/SMEDG
LAURENT Dominique	Commune de Beaufort
LEMERCIER Christophe	Mairie Crest
MAIRE Raphael	Chambre Agriculture

MARION Christine	Mairie Grâne
MATHIEU Roger	FRAPNA 26
MOLLARET Adrien	INRAE
MOREL Loïc	CCVD/SCOT
PE Jean Denis	CCVD
PETROFF Alexis	CCCPS
PRINCE Emmanuel	DDT
ROSSI Cécile	SM SCOT
ROURE Stéphane	DDT26
SERRET Jean	CCVD
SIFFERT André	ADAF
TAVERNIER Perrine	Senat
TRON Frédéric	SMRD

Observateur présent :

SERRET Denis